

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le 20 mars à 18 H 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 14 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Alexandra BUTEL, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 11

Nombre de voix pour : 10
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstentions : 1

Présents : Alexandra BUTEL, Jacqueline PUGET, Alain MANIVEL, Jean-Louis SERRES, Alain LAURENS, Jean-Marie PRAYER, Frédérique PRAL, Stéphane PATRAS, Jérémy SARRAZIN, Marie-Paule ROGOU,
Excusés/pouvoirs : Marie-Jo CAYOL (pouvoir à F. PRAL),
Absents : Cécile LAPEYRE

Secrétaire de séance : Jacqueline PUGET

**Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle – Association
Dénivoluy – Perche Élite Tour 2024**

Dans le cadre du Perche Elite Tour coorganisé le 13 Janvier 2024 par le service des Sports de la commune du Dévoluy, L'office du Tourisme du Dévoluy, le Gap Hautes-Alpes Athlétisme et l'association Dénivoluy, la commune s'est engagée à soutenir financièrement l'événement à hauteur de 10 000 euros.
À ce jour la commune a pris en charge les secours à hauteur de 2260 euros ainsi que l'installation et l'exploitation technique à hauteur de 760 euros.

L'association Dénivoluy sollicite la commune pour une subvention de 6980 euros.

Le Budget de l'évènement est de 36 192.20 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la demande de subvention susmentionnée ;
- **DECIDE** d'attribuer une aide financière à hauteur de 6980 euros dans le cadre de l'organisation du Perche Elite Tour ;
- **AUTORISE** Mme Le Maire à signer les documents relatifs au bon déroulement du dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Alexandra BUTEL



Transmis et reçu en Préfecture le : 25-03-2024
Publié le : 25-03-2024
Affiché le : 25-03-2024